

AXA World Funds

Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

(le « Fonds »)

Avis aux actionnaires du compartiment « AXA World Funds - ACT Factors - Climate Equity »

Luxembourg, le 6 février 2026

LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, Veuillez CONSULTER UN PROFESSIONNEL.

Chers actionnaires,

Nous vous informons par la présente, en tant qu'actionnaires d'« AXA World Funds - ACT Factors - Climate Equity » (le « **Compartiment** »), que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a constaté que le Compartiment offre des perspectives commerciales limitées et ne peut pas être géré de la manière la plus économiquement efficace, compte tenu de l'évolution limitée de ses actifs nets totaux.

Par conséquent, le Conseil considère qu'il serait préférable pour tous les actionnaires de clôturer le Compartiment le 13 mars 2026 (la « **Date de clôture** »), conformément aux règles énoncées à l'article 33 des statuts de la SICAV (les « **Statuts** ») et dans le prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »). En outre, le Conseil a décidé que les demandes (i) de souscription d'actions à émettre par le Compartiment pour tout nouvel investisseur ou actionnaire existant et (ii) de conversion d'actions émises par un autre compartiment de la SICAV en actions émises par le Compartiment ne sont pas autorisées jusqu'à la Date de clôture.

Afin de gérer la clôture du Compartiment de manière fluide, le Conseil d'administration a décidé de mettre le Compartiment en liquidation et que le portefeuille soit progressivement restitué en espèces dans la mesure du possible, compte tenu de vos intérêts en tant qu'actionnaires du Compartiment, à compter du 6 mars 2026 (la « **Date de début de la liquidation** »). À partir de cette date, le Compartiment peut donc ne pas être géré conformément à sa politique d'investissement décrite dans le Prospectus et/ou diversifié conformément aux exigences de diversification des risques des OPCVM et il se peut qu'il ne soit par conséquent pas conforme aux restrictions d'investissement et aux règles de diversification actuellement énoncées dans le Prospectus jusqu'à la Date de clôture.

À la Date de clôture, toutes les actions en circulation du Compartiment seront obligatoirement rachetées à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte de la réalisation des investissements et des coûts associés), calculée à la Date de clôture à cette fin, conformément aux dispositions du Prospectus.

Les produits de la liquidation résultant des rachats obligatoires décrits ci-dessus seront payé au plus tard trois Jours ouvrables après la Date de clôture. Les produits de la liquidation qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment seront déposés en leur nom auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Les actionnaires pourront racheter gratuitement leurs parts dans le Compartiment de la SICAV en vertu des dispositions de l'article 33 des Statuts et du prospectus, jusqu'à la Date de clôture.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

**The sustainable
investor for a
changing world**

En outre, les actionnaires peuvent convertir leurs actions sans frais dans tout autre compartiment de la SICAV.

Conformément au Prospectus, le Compartiment supportera les frais de transaction liés à la liquidation. Les autres frais de liquidation sont payés par la Société de gestion sur la Commission de service appliquée.

Les actionnaires sont invités à s'informer et, lorsque nécessaire, à prendre conseil, sur les conséquences fiscales de cette modification dans leur pays de nationalité, résidence ou domicile.

Les actionnaires peuvent également s'adresser à leur conseiller financier ou au siège social de la SICAV pour toute question à ce sujet.

Sauf indication contraire dans le présent avis, les mots et expressions employés dans cette lettre auront la même signification que dans le Prospectus.

Le Prospectus, adapté pour tenir compte de cette liquidation, sera disponible au siège social de la SICAV ou sur le site <https://funds.axa-im.com>.

À l'attention des actionnaires belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du Compartiment concerné, la demande de rachat en question peut être adressée au service financier situé en Belgique : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DIC(I) (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le Document d'Information Clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration de la SICAV

AXA World Funds